

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

4 août 2014

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2014 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller

Sont absents :

- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Fabien Pellerin, assiste à la session.

2014-08-0163

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-08-0164

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-08-0165

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2014 à 20 heures

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Yannick Bélanger d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2014 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2014-08-0166

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de juillet 2014 au montant de 184 216.87 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Fabien Pellerin, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de juillet 2014, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	173 370.73 \$
Responsable de voirie	10 194.76 \$
Coordonnateur des services techniques.....	991.03 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Fabien Pellerin, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2014 au montant de 46 761.58 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Fabien Pellerin, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie :

- Entretien et réparation des équipements et véhicules;
- Mise en route du bâtiment d'alimentation du réseau Audet en collaboration avec Daniel Martel;
- Travaux de voirie sur le réseau routier (ponceaux, rechargement, nivelage, accotements);
- Réfection des talus sur terrains municipaux.

Services techniques et urbanisme:

- Dossier Audet : finalisation des travaux, et mise en route du bâtiment d'alimentation;
- Appui à travaux routiers divers (Rang 2 et Chemin de L'Aulnière);

Administration :

- Dossier bornage judiciaire Hélène Michaud (rencontres, et remises de rapport aux avocats);
- Contrat de collecte des ordures et matières recyclables (rencontres de travail avec municipalités partenaires et firme d'avocats, publication d'appel d'offres, et suivi);
- Prise de données de vitesse en vue du règlement sur les limites de vitesse route de la Station;
- Travaux sur servitude pour la borne sèche de la rue Garneau;
- Soumissions pour l'abri à sel (abri et blocs de béton);
- Facturation des carrières-sablières;
- Renouvellement assurance collective;
- Suivi des travaux Audet (ingénieurs, maître d'œuvre et ses sous-traitants, ministère) : finalisation des travaux, mise en service et suivi des déficiences.

Loisirs :

Terrain de jeux

- ✓ Gestion des services de garde et présences;
- ✓ Préparation et impression des aide-mémoires et horaires de chaque semaine;
- ✓ Confirmation des transports et réservations pour les sorties (recherche d'une nouvelle sortie);
- ✓ Achats de matériel et de collations;
- ✓ Rencontre de suivi avec les monitrices pour des problèmes de communication dans l'équipe;
- ✓ Répondre aux questions des parents et monitrices régulièrement;
- ✓ Suivi avec emploi été Canada pour le financement de monitrices;
- ✓ Gestion des imprévus;

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2014-08-0167

7.1 Appui au projet de mise en valeur du Sentier du Portage

ATTENDU que le projet «*Mise en valeur du Sentier du Portage*» consiste à concevoir et réaliser la mise en valeur du Sentier du Portage d'autrefois ;

ATTENDU que sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, le Sentier du Portage traverse quatre municipalités rurales, soit Notre-Dame-du-Portage, Saint-Antonin, Saint-Modeste et Saint-Hubert ;

ATTENDU que le projet «*Mise en valeur du Sentier du Portage*» est un projet structurant de par :

- son approche multisectorielle (implication d'organismes provenant de différents secteurs d'activités);

- son rayon d'action étendu (intermunicipal et inter-MRC);
- sa capacité à développer de l'emploi et ses retombées économiques potentielles, découlant du développement des attraits significatifs susceptibles d'être exploités le long, ou à proximité des parcours (qualités paysagères, potentiels récréatifs, éléments historiques évocateurs, etc.);
- le développement du sentiment de fierté de nos communautés résultant de l'attractivité bonifiée de nos municipalités et de la valorisation de notre patrimoine culturel et naturel régional.

ATTENDU que dans la poursuite de la réalisation du projet «*Mise en valeur du Sentier du Portage*», une concertation des acteurs et partenaires potentiels susceptibles d'être mis à contribution s'impose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier que la municipalité de Saint-Modeste:

1) Est en accord avec les objectifs visés dans le projet «*Mise en valeur du Sentier du Portage*»;

2) Ne souhaite pas siéger en l'état sur le comité de démarrage, mais accepte d'être informée de l'avancement du dossier et pourrait déléguer ultérieurement un représentant de la Municipalité de Saint-Modeste, advenant que les travaux du comité de travail démontrent que le tracé du Sentier du Portage traverse le territoire de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-08-0168

7.2 Choix du soumissionnaire pour le marquage de rues

ATTENDU que des appels d'offres ont été adressés à divers fournisseurs pour le marquage des rues Principale, Audet et du 3^{ème} Rang;

ATTENDU qu'afin de pouvoir comparer les offres reçues, les soumissionnaires ont été invités à nous fournir un prix pour le marquage de 11,95 kms de ligne jaune simple;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions représentés dans le tableau suivant :

Fournisseur	Prix pour le marquage de 11,95 km de route ligne jaune simple (avant taxes)
Perma-Ligne St-Joseph-de-Kamouraska	1971,75 \$
Dura-Ligne Thetford Mines	2915,80 \$
Marquage et traçage du Québec St-Germain-de-Grantham	2091,25 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste accepte l'offre présentée par Perma-Ligne inc. selon la soumission déposée au coût global de 1971,75 avant taxes pour le kilométrage estimé de ligne jaune simple (les frais de mobilisation étant inclus dans le prix).

Le prix unitaire au km fera foi advenant un différentiel entre le kilométrage estimé et le kilométrage réel; soit un prix de 165 \$ par kilomètre de ligne jaune continue.

Les routes à ligner seront :

- le Rang 2 en ligne simple de la Pépinière aux limites de la Municipalité de Saint-Épiphanie;
- Le Rang 2 de la Pépinière aux limites de Saint-Antonin (lignage en fonction des indications);
- La rue Audet en ligne simple continue;
- Le 3^{ème} Rang en ligne simple continue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-08-0169

7.3 Ouverture d'appel d'offres regroupé pour renouvellement du contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et matières recyclables

ATTENDU QUE par sa résolution N°2014-05-0124, la municipalité de Saint-Modeste mandatait la municipalité de Saint-Épiphanie aux fins de gérer l'appel d'offre regroupant les municipalités de Saint-Modeste, Saint-Épiphanie et l'Isle-Verte;

ATTENDU QU'aux fins de détermination du plus bas soumissionnaire, il est convenu que le prix de référence sera le montant inscrit à l'item « GRAND TOTAL (Prix de la soumission) », lequel est constitué de l'addition des montants des contrats des 3 municipalités parties à l'appel d'offres pour la période du 2 septembre 2014 au 31 décembre 2018 incluant annuellement 26 collectes d'ordures, 26 collectes de matières recyclables et 1 collecte d'objets volumineux;

ATTENDU QUE, pour l'année 2014, le nombre de collectes à considérer s'étend du 2 septembre au 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie nous a transmis les résultats de l'ouverture de l'appel d'offres regroupé tel que suit :

Nom du soumissionnaire	Grand total pour les 3 municipalités (taxes incluses)
Gaudreau Environnement inc.	551 061.63 \$
Services sanitaires A. Deschênes inc.	742 763.88 \$

ATTENDU QUE, suite à la vérification de la conformité des soumissions, la Municipalité de Saint-Épiphanie nous recommande de retenir l'offre reçue du soumissionnaire Gaudreau Environnement inc. au montant de 551 061.63 \$.

ATTENDU QUE l'appel d'offres prévoit qu'advenant l'acceptation d'une soumission par la Municipalité de Saint-Épiphanie, trois (3)

contrats seront adjugés, soit un par municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'attribution au soumissionnaire retenu du contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables, ainsi que pour la collecte d'objets volumineux, il en coûterait à la Municipalité de Saint-Modeste :

	Ordures	Récupération	TPS	TVQ	Total
2014	5880.20 \$	4294.29 \$	508.72 \$	1014.91 \$	11698.12 \$
2015	17993.40 \$	13140.53 \$	1556.70 \$	3105.61 \$	35796.24 \$
2016	18353.27 \$	13403.34 \$	1587.83 \$	3167.72 \$	36512.16 \$
2017	18720.34 \$	13671.41 \$	1619.59 \$	3231.08 \$	37242.42 \$
2018	19094.75 \$	13944.84 \$	1651.98 \$	3295.70 \$	37987.27 \$
Total	80041.96 \$	58454.41 \$	6924.82 \$	13815.02 \$	159236.21 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Simon Pelletier :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Saint-Modeste accepte l'offre du plus bas soumissionnaire retenu par la Municipalité de Saint-Épiphanie à savoir l'entreprise Gaudreau Environnement inc., et que le coût total du contrat pour la Municipalité de Saint-Modeste sera de 159 236.21 \$ toutes taxes incluses sous les réserves de l'article 5.4.3 du document d'appel d'offres permettant un ajustement pour la réduction du nombre de collectes des ordures ménagères;

QUE ce conseil mandate le maire, Louis-Marie Bastille, et le directeur général, Alain Vila, aux fins de réalisation de toutes formalités et signatures à découler de l'octroi du présent contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-08-0170

7.4 Formation en milieu de travail – Voirie municipale

ATTENDU que des mouvements de personnel ont été constatés ces derniers mois ayant laissé apparaître des besoins d'amélioration en terme de gestion du personnel de voirie;

ATTENDU qu'une nouvelle équipe est en place depuis ces dernières semaines, et qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'accroître la rétention de la main d'œuvre;

ATTENDU qu'afin d'aider le responsable de voirie dans l'exercice de ses fonctions en terme de gestion du personnel de voirie, il convient de le doter des outils lui permettant d'assumer un leadership mobilisateur;

ATTENDU l'offre de services reçue de la part d'un professionnel répondant à nos besoins et représentée dans le tableau suivant :

Professionnel	Montant de l'offre de service (avant taxes)
Gaston April Trois-Pistoles	3855 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Lucien Gendron,

QUE la Municipalité de Saint-Modeste retienne les services de M. Gaston April selon les conditions exposées dans son offre de service;

QUE partie de la dépense avant taxes sera assumée à 50 % par une subvention du programme de formation de la main-d'œuvre en milieu de travail octroyée par Emploi-Québec via le Centre Local d'Emploi de Rivière-du-Loup, le solde de la dépense, y compris les taxes étant assumées par le fonds général de fonctionnement.

Le vote est demandé : Pour =3, Contre = 1.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2014-08-0171

7.5 Formation Outlook – directeur général

ATTENDU QUE le directeur général, Alain Vila, demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation en ligne offerte par Formations Qualitemps qui aura lieu le mercredi 15 octobre 2014. Le titre de la formation est : « maîtriser son temps avec Outlook ». Le coût de cette formation est de 280 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier :

◆ D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, à participer à la formation offerte par Formations Qualitemps portant sur le thème : « maîtriser son temps avec Outlook ». Les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-08-0172

7.6 Choix du soumissionnaire pour asphaltage

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste souhaite réaliser des travaux d'asphaltage sur une distance d'environ 225 mètres sur une largeur de 7 mètres (Rang 2 de Saint-Modeste), des demandes de soumissions ont été lancées auprès de 3 entrepreneurs;

ATTENDU que les travaux se feraient en 2 sections :

- 1 section à l'ouest du Rang 2 comprenant 10 mètres de long par 7 mètres de large, se poursuivant par une section de 30 mètres sur 3.5 mètres de large (demi-voie);
- 1 section à l'est du Rang 2 sur une longueur de 200 mètres (possibilité de fractionnement de la section par endroits).

ATTENDU que les types de travaux seraient :

- Nettoyage et préparation des surfaces avant pose du liant d'accrochage;
- Pose de liant d'accrochage;
- Pose d'une couche de correction si nécessaire;
- Préparation et pose d'une couche d'usure (50 mm) pour un bitume de classe PG58-28, mélange EB-10S;
- Signalisation.

ATTENDU que la réalisation des travaux devrait être faite dans les 30 jours suivant l'attribution du contrat;

ATTENDU qu'advenant le cas où le montant des propositions dépasserait 24 999 \$ taxes incluses, les soumissionnaires devaient préciser quelle distance pourrait être asphaltée pour un montant taxes incluses de 24 500 \$;

ATTENDU que parmi 3 entrepreneurs ayant été sollicités, 2 entreprises nous ont transmis des soumissions;

ATTENDU les soumissions représentées dans le tableau suivant :

Fournisseur	Rue Principale (Rang 2)	Distance pour un montant de 24500 \$ taxes incluses
Construction BML	Non soumissionné	142 mètres
Pavage Réparations Francoeur	Non soumissionné	70 mètres (*)
Construction Jean-Paul Landry	Non soumissionné	Non soumissionné

(*) : le soumissionnaire a proposé son offre sur la base de la pose d'une couche de correction de 40 mm et d'une couche de finition de 50 mm.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

Que la Municipalité de Saint-Modeste accepte la soumission présentée par « Construction BML » dont le détail est exposé ci-dessus au coût global de 21 278,80 \$ avant taxes \$ (proposition nommée OPTION 1).

Les travaux pour la préparation et pose d'asphalte devront être réalisés avant le 30 septembre 2014;

Le coût global de l'investissement représente un montant de 22 068,39 \$ TVQ incluse sera payé par une fraction des subventions reçues ou à recevoir dans le cadre du Programme sur la Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec (programmation 2010-2013).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-08-0173

7.7 Chargeur de tracteur versatile

ATTENDU QUE le chargeur du tracteur versatile de la municipalité a subi un bris majeur au niveau du chargeur;

ATTENDU QUE le montant estimé des réparations est de : 1750 \$ avant taxes selon une estimation de l'entreprise Atelier de Soudure Laurier Plourde et Fils inc.;

ATTENDU QUE les réparations susmentionnées excluent la réparation de la pelle avant;

ATTENDU QUE le garage Dynaco New Holland a fourni une estimation du coût du remplacement du chargeur actuel par chargeur de type 82LB au montant de 8800 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE le chargeur de type 82LB est un chargeur adapté à des travaux d'excavation et de terrassement, alors que le chargeur actuel Hardy X120 est adapté à des travaux de ferme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Yannick Bélanger :

- **QUE** la Municipalité effectue les réparations du chargeur Hardy X120 actuel au coût de 1750 \$ avant taxes selon une estimation de l'entreprise Atelier de Soudure Laurier Plourde et Fils inc.;
- **QUE** la dépense soit payée par le fonds général de fonctionnement;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-08-0174

7.8 Travaux de réparations des bâtiments municipaux

ATTENDU QUE certains bâtiments municipaux nécessitent des réparations diverses notamment :

- Avancée extérieure devant bibliothèque et salle du conseil;
- Porte de secours salle du conseil;
- Autres travaux divers.

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée à Construction MAJOIE afin d'effectuer ces réparations dont le coût s'élèverait à la somme de 2935,95 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Jean-Guy Raymond :

- **QUE** la Municipalité donne à l'entreprise « Construction MAJOIE inc. » le mandat d'effectuer les réparations susmentionnées sur les bâtiments municipaux au montant de 2935,95 \$ avant taxes;
- **QUE** la dépense soit payée par le fonds général de fonctionnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-08-0175

7.9 Contrat de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux – Ministère des Transports du Québec

ATTENDU la transmission en date du 22 juillet dernier des nouvelles conditions de renouvellement du contrat de déneigement, de déglacage et de fourniture de matériaux avec le Ministère des Transports du Québec pour la saison 2014-2015 incluant le marché, ainsi que le cahier des charges et devis spécial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond :

◆ D'accepter les conditions de renouvellement du contrat de déneigement et de déglacage avec le Ministère des Transports du Québec pour une année avec une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes au montant annuel de 42 762,09 \$;

◆ D'autoriser Fabien Pellerin, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, à signer le renouvellement du contrat de déneigement et de déglacage avec le Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-08-0176

7.10 Achat d'enregistreurs électroniques de débordements pour postes de pompage – Égout municipal

ATTENDU la nécessité de disposer d'enregistreurs de débordement pour nos postes de pompage en prévision des exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Q-2, r.34.1) édicté le 11 décembre 2013 et entré en vigueur le 11 janvier 2014;

ATTENDU la nécessité de disposer d'un matériel permettant de conserver un historique de 31 jours en vertu d'une correspondance du MAMOT du 7 octobre 2011 dont copie a été remise aux membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire;

ATTENDU l'offre reçue d'un fournisseur spécialisé pour un équipement adapté à nos installations au montant de 3691.30 \$ avant taxes émanant de l'entreprise « Groupe Voyer inc. »;

ATTENDU que la soumission produite inclut un temps de pose et de programmation de 10 heures sur la base d'une estimation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

- **QUE** la Municipalité donne à l'entreprise « Groupe Voyer inc. » le mandat de fourniture, programmation et d'installation d'enregistreurs de débordements, avec accessoires et pose au montant de 3691.30 \$ avant taxes;
- **QU'**advenant un dépassement de temps dans la pose, programmation et installation des équipements, le fournisseur devra obtenir au préalable l'approbation du dépassement de la part de M. Daniel Martel, coordonnateur des services techniques;
- **QUE** la dépense soit payée par les subventions reçues ou à recevoir dans le cadre du Programme sur la Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec (programmation 2010-2013).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-08-0177

7.11 Assurance de la Municipalité de Saint-Modeste Responsabilité civile complémentaire

ATTENDU QU'il est dans l'intention de la Municipalité d'augmenter sa couverture en assurance responsabilité dans le cadre du contrat d'assurance délivré par la Mutuelle des Municipalités du Québec;

ATTENDU QU'une demande d'assurance responsabilité civile complémentaire de 3 000 000 \$ a été effectuée auprès de notre courtier PMT Roy à cet effet, et qu'il en coûterait un montant supplémentaire annuel de 1758 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste accepte d'augmenter de 3 000 000 \$ sa couverture en assurance responsabilité civile pour la porter à un montant total de 5 000 000 \$;

QUE la présente résolution soit transmise à notre courtier en assurance PMT Roy inc. afin de procéder à la modification de notre police d'assurance en conséquence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2014-08-0178

8.1 Règlement N°361 modifiant le règlement N°182 constituant un Comité Consultatif en urbanisme

ATTENDUQU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut adopter un Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser le règlement constituant le comité consultatif en urbanisme portant le numéro 182;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné en date du 7 juillet 2014;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron, et accepté à l'unanimité que le règlement numéro 361 soit adopté et se lise comme suit :

Article 1 : Titre du règlement

Le règlement s'intitule « Règlement numéro 361, modifiant le règlement N°182 constituant un comité consultatif en urbanisme »

Article 2 : Composition

Le texte de l'article 7 du règlement N°182 est annulé et remplacé dans son intégralité pour se lire désormais comme suit :

Le Comité est composé de sept (7) membres au total.

Les personnes sont nommées par le conseil, par résolution, et sont réparties de la façon suivante :

- Un (1) membre du conseil municipal;
- Le maire qui est toujours membre "ex-officio";
- cinq (5) membres choisis parmi les résidents de Saint-Modeste, à l'exclusion des résidents qui sont déjà membres du conseil municipal ou employés de la Municipalité de Saint-Modeste.

Article 3 : Durée du mandat

Le texte de l'article 8 du règlement N°182 est annulé et remplacé dans son intégralité pour se lire désormais comme suit :

La durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme est de un (1) an renouvelable sur résolution du conseil.

Cependant, le mandat du maire et du conseiller municipal prend fin au moment où ils cessent d'être membres du Conseil.

Les successeurs des membres sont nommés de la même manière et avec les mêmes mandats. Au cas de décès ou de démission d'un membre ou d'incapacité d'agir ou de refus de remplir ses fonctions pendant le cours de son terme, le poste est considéré vacant et doit être comblé dans un délai de deux (2) mois. Le fait de ne pas assister à trois assemblées consécutives du Comité, sans explication suffisante de la part du membre, est réputé une incapacité ou un refus d'agir et rend le poste vacant.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Néant

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2014-08-0179

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier de lever la session à 20h51.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Fabien Pellerin
Directeur général et
Secrétaire-trésorier adjoint

Louis-Marie Bastille,
Maire